



## Plan d'action mondial pour les vaccins

### Projet de résolution avec les amendements résultant de consultations informelles

La Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé,

**PP1** Ayant examiné le rapport sur le Plan d'action mondial pour les vaccins ;

**PP2** Soulignant l'importance de la vaccination comme l'une des interventions les plus efficaces en santé publique et rappelant que l'accès à la vaccination est une étape essentielle sur la voie de l'accès à la santé et de la couverture sanitaire universelle ;

**PP3** Reconnaissant les progrès accomplis dans le domaine de la vaccination au niveau mondial et l'engagement pris dans le cadre de la Décennie de la vaccination 2011-2020 en vue d'atteindre les objectifs et les étapes en matière de vaccination ;

**PP4** Rappelant les résolutions WHA58.15 et WHA61.15 sur la Stratégie mondiale de vaccination, la résolution WHA65.17 sur le Plan d'action mondial pour les vaccins, la résolution WHA61.21 sur la Stratégie et plan d'action mondiaux pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle, la résolution WHA54.11 sur la Stratégie pharmaceutique de l'OMS et la résolution WHA67.20 sur le renforcement des systèmes de réglementation des produits médicaux ;

**PP5** Notant avec préoccupation que la couverture par la vaccination au niveau mondial n'a augmenté que de façon marginale depuis la fin de la première décennie des années 2000 ; et qu'en 2013 plus de 21 millions d'enfants de moins de un an n'avaient pas bénéficié de la série de trois doses du vaccin diphtérie-tétanos-coqueluche (DTC) ;

**PP6** Reconnaissant que la disponibilité de nouveaux vaccins contre les causes majeures de maladies à prévention vaccinale telles que la pneumonie, la diarrhée et le cancer du col de l'utérus peuvent prévenir les principales causes de décès chez les enfants et les femmes ;

**PP7** Consciente du fait que la réussite des programmes de vaccination nationaux nécessite un soutien politique et financier durable de la part des États Membres ;

**PP8** Saluant les contributions de l'OMS, de l'UNICEF, de l'Alliance GAVI, et de tous les partenaires dans le cadre des efforts visant à soutenir l'introduction de nouveaux vaccins dans les pays en développement et à renforcer les services de vaccination ;

**PP9** Préoccupée par l'augmentation des inégalités entre les États Membres notamment du fait de la charge financière accrue que représentent les nouveaux vaccins sachant que certains peuvent donner lieu à un soutien financier et technique de la part des partenaires mondiaux et d'autres non ;

**PP10** Constatant avec inquiétude que de nombreux pays à revenu faible ou intermédiaire n'ont pas toujours la possibilité d'accéder aux vaccins plus récents et améliorés en particulier du fait des coûts liés à l'achat et à l'introduction de ces vaccins ; et préoccupés de l'accroissement des coûts des programmes de vaccination en général du fait de l'augmentation du prix des vaccins recommandés par l'OMS ;

**PP11** Reconnaissant que les données publiquement disponibles sur le prix des vaccins sont rares, et que la disponibilité des informations sur les prix est importante pour faciliter les efforts déployés par les États Membres en vue d'introduire de nouveaux vaccins ;

**PP12** Rappelant les nombreuses interventions des États Membres sur le point de l'ordre du jour de l'Assemblée mondiale consacré à la vaccination faisant part chaque année de leur préoccupation quant au coût inabordable des nouveaux vaccins et appelant la communauté internationale à soutenir des stratégies visant à réduire les prix ;

**PP13** Rappelant le cadre mondial de l'OMS pour l'élargissement de l'accès aux médicaments essentiels et ses quatre éléments : la sélection et l'usage rationnel des médicaments, la fiabilité des systèmes de santé et des systèmes d'approvisionnement, le financement durable, et les prix abordables ;

**PP14** Prenant en considération l'importance de la concurrence pour réduire les prix et la nécessité d'élargir le nombre de fabricants, en particulier dans les pays en développement, capables de produire des vaccins préqualifiés par l'OMS et de créer un marché concurrentiel ;

**PP15** Soulignant le rôle salvateur primordial des vaccins et des programmes de vaccination et luttant pour que la vaccination soit accessible à tous ;

**PP16** Notant avec préoccupation la pénurie de certains vaccins utilisés habituellement de façon systématique comme le BCG ou le vaccin antirougeoleux-antirubéoleux ;

**PP17** Reconnaissant que les pénuries de vaccins sont bien souvent une cause importante de perturbation des calendriers de vaccination et que, par conséquent, en ce qui concerne les vaccins, la mise en place de systèmes efficaces et durables de production, d'approvisionnement, d'achat et de délivrance est essentielle pour garantir l'accès en temps voulu à tous les vaccins nécessaires, de qualité garantie ;

**PP18** Constatant avec inquiétude que le scepticisme à l'égard de la vaccination continue à grandir dans la société malgré l'efficacité et l'innocuité avérées des vaccins modernes et que de nombreux enfants ne reçoivent pas de vaccins salvateurs en raison d'une information insuffisante des parents ou des agents de santé voire à cause d'une propagande active contre la vaccination.

**(OP)1.** INVITE INSTAMMENT les États Membres:<sup>1</sup>

- 1) à allouer des ressources financières et humaines suffisantes pour introduire des vaccins dans les calendriers de vaccination nationaux et maintenir des programmes de vaccination bien développés conformément aux priorités nationales ;
- 2) à renforcer les efforts, selon que de besoin, pour regrouper les achats de vaccins aux niveaux régional et interrégional ou, le cas échéant, à d'autres niveaux, pour obtenir des prix plus abordables grâce aux économies d'échelle ;
- 3) à fournir à l'OMS, si possible et quand elles sont disponibles, des données récentes sur les prix des vaccins destinées à être publiées, afin qu'une plus grande transparence favorise des prix plus abordables, notamment dans le cas des nouveaux vaccins ;
- 4) à rechercher des possibilités de mettre sur pied une capacité de fabrication de vaccins aux niveaux national et régional, conformément aux priorités nationales, en vue d'une production respectant les normes réglementaires nationales, y compris la préqualification de l'OMS ;
- 5) à créer des dispositifs permettant d'améliorer la disponibilité d'informations comparables sur le financement de la mise au point de vaccins pour le secteur public et travailler à l'élaboration de stratégies qui renforcent les effets bénéfiques pour la santé publique des investissements du secteur public à cette fin ;
- 6) à appuyer les efforts actuels de différents partenaires coordonnés par l'OMS pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies visant à combler les lacunes en matière de vaccins et de vaccination auxquelles se trouvent confrontés les pays à revenu faible ou intermédiaire qui demandent une assistance ;
- 7) à améliorer et à pérenniser les systèmes d'achat et de délivrance de vaccins afin de favoriser un approvisionnement ininterrompu, abordable et sûr pour tous les vaccins nécessaires et afin que tous les prestataires de services de vaccination puissent disposer de ces vaccins ;
- 8) à renforcer la défense de la vaccination, à former les professionnels de la santé et à fournir des informations au public sur les questions relatives à la vaccination afin que les bénéfices et les risques de la vaccination soient bien compris.

**(OP)2.** PRIE le Directeur général :

- 1) d'envisager des moyens de mobiliser le financement nécessaire pour soutenir pleinement les efforts consentis en compagnie des partenaires internationaux, des donateurs et des fabricants afin d'aider les pays à revenu faible ou intermédiaire à avoir accès à un approvisionnement suffisant en vaccins de qualité garantie à un prix abordable ;
- 2) de continuer à mettre au point et à gérer judicieusement les bases de données publiquement disponibles sur les prix des vaccins, comme le projet des produits, prix et achats de vaccins de l'OMS, en collaborant avec les États Membres pour faire en sorte que les informations sur les prix soient plus facilement disponibles ;

---

<sup>1</sup> Et, le cas échéant, les organisations d'intégration économique régionale.

- 3) de suivre les prix des vaccins par le rapport annuel sur le Plan d'action mondial pour les vaccins ;
- 4) de fournir un appui technique et de faciliter les ressources financières pour mettre en place selon qu'il conviendra des dispositifs d'achats groupés à l'intention des États Membres ;
- 5) de renforcer le programme de préqualification de l'OMS et de fournir une assistance technique pour aider les pays en développement à renforcer les capacités de recherche-développement, le transfert de technologie et d'autres stratégies d'amont et d'aval pour la mise au point et la fabrication qui favorisent une saine concurrence sur le marché des vaccins ;
- 6) de faire rapport sur les obstacles techniques, procéduraux et juridiques susceptibles d'affaiblir une saine concurrence de nature à favoriser des réductions de prix des nouveaux vaccins et de s'attaquer aux autres facteurs pouvant influencer négativement sur la disponibilité des vaccins ;
- 7) d'aider à la mobilisation des ressources pour les pays qui demandent une assistance afin d'introduire de nouveaux vaccins conformément au Plan d'action mondial pour les vaccins et à leurs priorités nationales ;
- 8) de continuer à aider les États Membres à améliorer et à pérenniser leurs systèmes de délivrance de vaccins et de continuer à fournir un appui technique aux États Membres pour renforcer les connaissances et les compétences de leurs professionnels de la santé dans les programmes de vaccination ;
- 9) de faire rapport sur la progression de la mise en œuvre de la présente résolution à l'Assemblée de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, dans le rapport annuel relatif au document de base.

= = =